

Les subsides

Si le gouvernement reconnaît ces faits sans détour, il sera alors obligé de limiter ces pouvoirs et afin que soient respectées les libertés civiles fondamentales, pour éviter qu'à l'avenir le ministère use de ses pouvoirs excessifs pour brimer les libertés civiles des contribuables canadiens.

De nombreuses études ont déjà souligné l'acuité du problème, à commencer par le rapport Rowe, commandé par le prédécesseur du ministre. Après avoir examiné l'application du régime fiscal, le rapport exposait certaines faiblesses et soulignait la nécessité pour le pouvoir politique, de les corriger sans tarder. Et pourtant, le ministre n'a pas tenu compte de ce rapport rédigé par un ancien dirigeant du parti libéral de Terre-Neuve. Le rapport a été dissimulé pendant plus d'un an. On a même tenté d'en empêcher la publication. Au lieu de donner suite à ce rapport, le ministre l'a remis à ses fonctionnaires qui se sont employés à réfuter l'une après l'autre les conclusions et recommandations de son auteur. Depuis que je siège au Parlement, il n'y a certainement aucun autre ministre qui se soit laissé embobiner d'une si belle manière. Après qu'il eut remis le rapport à ses collaborateurs, ceux-ci ont réussi à le convaincre que ce n'était pas la peine de donner suite.

Le rapport avait été remis au ministre lui-même en décembre 1982. Il est resté lettre morte. Depuis lors, d'autres rapports ont suivi. Dernièrement, plus précisément la semaine dernière, nous avons découvert un rapport rédigé par le comité mixte de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés, où l'on expose avec beaucoup de persuasion l'argument que je viens de reprendre devant la Chambre. Dans ce rapport préparé conjointement par l'Institut canadien des comptables agréés et l'Association du Barreau canadien, on reconnaît la gravité des problèmes. On y trouve l'énoncé que voici:

Revenu Canada doit exercer des pouvoirs suffisants pour appliquer la loi. Cependant, il faut qu'il y ait un équilibre entre l'application nécessaire de la loi et la protection des contribuables contre l'ingérence excessive et déraisonnable du fisc. A notre avis, la loi de l'impôt sur le revenu ne restreint pas suffisamment les pouvoirs de Revenu Canada à cet égard. Il y aurait donc lieu de modifier cette loi de façon à modérer ses pouvoirs et à créer un tribunal indépendant pour juger la façon dont Revenu Canada les exerce.

Les auteurs y font état également des difficultés qu'ils éprouvent parfois dans leurs rapports avec le ministère. Ils déclarent que les fonctionnaires de Revenu Canada sont pour la plupart «courtois, honnêtes, compétents et raisonnables», ce dont les députés de ce côté-ci conviennent. Ils poursuivent en remarquant cependant que l'attitude déplorable qu'ils ont signalée se retrouve à tous les échelons hiérarchiques de Revenu Canada. Ce rapport qui a été présenté tout juste la semaine dernière, ce sont quelques-uns de nos principaux fiscalistes qui l'ont élaboré.

● (1150)

Au nom de mon parti, je souscris sans réserve aux recommandations du comité mixte de l'Association du barreau canadien et de l'Association canadienne des comptables agréés. Ces recommandations sont à peu près en tout point identiques à celles qu'a formulées l'équipe de travail progressiste conservatrice sur Revenu Canada.

Examinons pendant un instant le rôle qu'a joué le Parlement dans cette affaire depuis son début. L'automne dernier, nous avons posé au gouvernement une série de questions à propos de

certaines problèmes relatifs à l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, notamment celui des contingents dont le ministre a tout d'abord nié l'existence, pour la reconnaître ensuite, et celui résultant des tentatives de Revenu Canada pour avoir accès à la banque de données automatisée de la ville de Kitchener. C'était là le second problème majeur, et nous avons jugé bon de le soumettre au commissaire à la protection de la vie privée. Dans le rapport qu'il a rendu public tout récemment, celui-ci constate que Revenu Canada avait adopté une attitude relâchée relativement à toute cette question et qu'il n'avait pas eu suffisamment d'égards pour les droits des contribuables canadiens habitant la ville de Kitchener. Il a exprimé des craintes sérieuses à propos du respect de la vie privée des gens.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, y compris mon chef actuel et mon ancien chef, ont demandé au ministre du Revenu national (M. Bussièrès) de constituer un comité, comprenant en majorité des députés libéraux et ayant à sa tête un président libéral, et de le charger en premier lieu d'écouter les doléances et le point de vue de tous les Canadiens au sujet de la façon dont Revenu Canada applique la loi de l'impôt sur le revenu, et en second lieu d'élaborer à l'intention du ministre et du gouvernement une série de recommandations susceptibles de rendre le régime actuel plus juste, plus équitable et plus efficace. Or, le ministre a refusé. Il s'est opposé à ce que le Parlement se dote d'un comité de ce genre. Il a déclaré qu'il valait mieux confier cette tâche, qui pourtant reviendrait de droit aux élus des Canadiens, à un bureau de spécialistes privés.

Voilà pourquoi, le chef de notre parti a annoncé au début de février la création du Groupe de travail progressiste conservateur sur Revenu Canada. Cinq de nos députés ont tenu des audiences dans 23 villes d'un bout à l'autre du pays durant tout le mois de mars. Nous avons entendu plus de 300 témoignages oraux et avons reçu une quantité énorme de témoignages écrits aussi bien durant notre tournée qu'après notre retour. A la suite de ces audiences, le Groupe de travail progressiste conservateur a publié son rapport le 8 avril 1984.

Le contraste est saisissant entre l'attitude du gouvernement à l'égard de ce problème et celle de mon parti. Tout d'abord, nous avons jugé qu'il s'agissait d'une question dont les représentants élus devraient se mêler. Le gouvernement a plutôt cherché à baillonner le Parlement et à empêcher les députés d'en entendre parler. Il a tout simplement jugé bon de charger des firmes privées d'experts-conseils d'en faire l'étude. Notre parti y est allé de sa poche et a défrayé les dépenses du groupe de travail. Nous avons publié un rapport qui a été presque universellement bien accueilli par la presse, le public et les fiscalistes, après une enquête au budget de \$100,000 effectuée aux frais non pas des contribuables mais du parti progressiste conservateur. Par contre, le gouvernement a confié en janvier à une firme d'experts-conseils, Woods Gordon, la tâche d'effectuer une étude dont le rapport ne sera pas déposé avant la fin de l'année. Le ministre a fait savoir que le budget consacré à l'étude de Woods Gordon sera environ 15 fois supérieur à celui du Groupe de travail progressiste conservateur sur Revenu Canada. L'étude qu'effectuera cette firme privée d'experts-conseils coûtera un million et demi de dollars aux contribuables canadiens.